



MAIRIE  
DE  
VOLONNE

Afférents au C. Municipal... : 19  
En exercice..... : 19  
**PRÉSENTS..... : 10**  
Qui ont pris part à la DCM. : 12  
**Date de la CONVOCATION :**  
**11 septembre 2025.**

dcm 11 / 250919

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance d**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250919-DCM\_11\_250919-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 septembre, à 18 He

Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (09)** : Patricia PERONA-MENA (procuration à Nathalie BOURRIEL), Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRETARE DE SÉANCE** : Renée VIARD-SIRI

. **OBJET** : « Rénovation exemplaire de l'école élémentaire » : nouveau plan de financement et demandes d'aides financières auprès de l'Etat au titre du Fonds vert et de la DETR.

Mme le Maire expose :

Par délibérations en date du 25 janvier 2023, du 14 avril 2025 et du 9 juillet 2025, le conseil municipal avait approuvé l'opération « Rénovation Exemplaire de l'Ecole Elémentaire » et validé le plan de financement prévisionnel.

Les financements suivants ont d'ores et déjà été notifiés :

- 421 000€ du CRET 1 de la Région SUD
- 120 000 € de la FNCCR pour les études
- 20 080 € de la FNCCR pour la démarche BDM
- 3 305€ de la FNCCR pour l'audit énergétique

Il est rappelé la nécessité de cette rénovation au regard de l'état de l'école et l'exemplarité de la démarche qui allie :

- Des travaux avec des entreprises d'insertion pour le réemploi de matériaux
- La démarche Bois des Alpes pour les charpentes bois

Suite au comité des financeurs qui s'est tenue en mairie le 17 juin 2025, aux échanges avec les financeurs de l'Etat et de la FNCCR, et le chiffrage APD définitif, la commune a précisé ses demandes de subventions.

Par conséquent, le plan de financement est ainsi ventilé :

### FONDS VERT pour la rénovation de l'école et le préau PV pour 495 365,40 €

Dossier Fonds vert Réno 2025		
Assiette de dépenses	€ HT	
Bâtiment principal école	560 747,00 €	
Bâtiment principal école - dépenses rénovation énergétique	309 153,00 €	
Aléas bâtiment principal 6%	52 194,00 €	
<b>Coût total travaux bâtiment principal</b>	<b>922 094,00 €</b>	
Préau photovoltaïque en autoconsommation	60 287,00 €	
Aléas préau 6%	3 617,00 €	
<b>Coût total travaux préau photovoltaïque en autoconsommation</b>	<b>63 904,00 €</b>	
<b>Coût total travaux bâtiment principal et préau photovoltaïque</b>	<b>985 998,00 €</b>	
Financements		
FV RENOVATION (2025)	495 365,40 €	50,24%
REGION CRET	277 365,88 €	28,13%
REGION SUD PV	15 976,06 €	1,62%
AUTOFINANCEMENT	197 290,66 €	20,01%
Total des financements	985 998,00 €	100%

### DETR pour la salle AGORA-SPORT pour 297 530,99 €

Dossier ETAT DETR 2025		
Assiette de dépenses	€ HT	
Salle Agora-sport	433 782,00 €	
Aléas Agora-sport 6%	26 027,00 €	
<b>Coût total des travaux salle Agora-sport</b>	<b>459 809,00 €</b>	
MOE Agora-sport	74 338,35 €	
Autres études Agora-sport	17 309,12 €	
<b>Coût total des études agora sport</b>	<b>91 647,47 €</b>	
<b>Total travaux et études salle Agora-sport</b>	<b>551 456,39 €</b>	
Financements		
<b>Etat DETR 2025</b>	<b>297 530,99 €</b>	<b>53,95 %</b>
REGION CRET	143 634,12 €	26,05 %
AUTOFINANCEMENT	110 291,28 €	20 %
Total des financements	551 456,39 €	100 %

Il est proposé de valider le plan de financement présenté, d'autoriser à solliciter les aides financières et à déposer les dossiers de subventions.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (12 voix POUR)** :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (ou son Représentant) à solliciter les aides financières auprès de l'Etat et à déposer les dossiers de subventions ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (ou son Représentant) à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.